

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 61 - 221 /PR.MAID.

portant nomination du Chef d'Etat Major  
de la Défense Nationale et des Forces  
Armées Dahoméennes.

---:---:---:---:---:---

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution de la République du Dahomey ;

VU la Loi N° 59-16 du 9 Juillet 1959 fixant la liste des  
emplois supérieurs de la République dont la nomination des titulai-  
res est faite par le Premier Ministre, le Conseil des Ministres  
entendu ;

VU le Décret N° 60-32 du 28 Juillet 1960 portant organisation  
des Forces Armées du Dahomey ;

VU le T.O. N° 589/DAOM/P/ORG-3B/VA/E2 du 18 Août 1960 mettant  
le Chef de Bataillon SOGLO Christophe à la disposition de la Répu-  
blique du Dahomey ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU :

D É C R Ê T E :

ARTICLE 1er. - Le Chef de Bataillon d'Infanterie de Marine SOGLO  
Christophe est nommé Chef d'Etat-Major de la Défense Nationale et  
des Forces Armées Dahoméennes.

ARTICLE 2. - Le Ministre des Affaires Intérieures et de la Défense  
est chargé de l'exécution du présent Décret qui sera publié au  
Journal Officiel de la République et Communiqué partout où besoin  
sera./.-

PORTO-NOVO, le 25 JUILLET 1961

Hubert MAGA

AMPLIATIONS:

PR	15
SGCM	4
MFB	5
MTFP	2
DP	3
CF	1
MAID	3
Intéressé	1